



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Sur **22 délégués** en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

| Points Numéro | Nombre de délégués présents | Nombre de procuration | soit au total |
|----------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|
| 2A à 2C | 15 | 2 | 17 |

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé (et envoi postal en sus pour les élus en ayant fait la demande) le jeudi 16 septembre 2021.

Etaient présents :

BROCARD Alain, CUNIN Thomas, DE MATTEÏS Jean-Michel, ERMEL Matthieu, GOEPFERT Alain, GUGNON Estelle, LOUX Dominique, MORIN Marie-Paule, OSWALD Catherine, RUFF Emmanuelle, SCHMITT Jean-Marc, SEYFRIED Marie-Thérèse, VERNIN Raphaëlle, WALTER Bernard, ZIEGLER Thierry.

Ont donné procuration :

BOHRER Alain, DUCHENE Rémi

Etaient excusés :

BOCKEL Louis, BOHRER Alain, DUCHENE Rémi, HEIMBURGER Michel

Désignation du secrétaire des séances

Madame la Présidente propose de désigner Mme Muriel THUET, Directrice du SMTC, comme secrétaire de séance.

Elle informe l'assemblée d'une erreur matérielle dans la rédaction du point 2A, il faut lire « adjoint technique » (et non administratif) et la durée hebdomadaire de « 32 heures » (et non 28 heures). L'assemblée en prend acte.

POINT N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 mai est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE

2A) Création d'un emploi non permanent de catégorie C relevant du grade d'adjoint technique

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que le Syndicat Mixte a mis en place une BricOthèque dans le cadre de sa politique de réemploi de déchets déposés en déchèterie.

Afin d'en assurer la gestion, il est proposé d'avoir recours au contrat de projet, à durée déterminée.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2021,

Il est proposé au Conseil syndical d'en délibérer et :

- de **créer** un emploi non permanent de catégorie C relevant du grade d'adjoint technique territorial à compter du 1er novembre 2021 et de pourvoir cet emploi au titre d'un contrat de projet ;
- de **fixer** la durée hebdomadaire de service de cet emploi à 32 heures ;
- de **prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte y afférent.

2B) Recrutement de nouveaux ambassadeurs du tri et de la prévention

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente rappelle que lors de la séance du 4 mars 2020, le Conseil syndical avait délibéré pour la poursuite du recrutement de personnel afin de garantir un effectif constant de 4 personnes pour la brigade des ambassadeurs du tri et de la prévention dans le cadre des CEC (Contrat Emploi Compétences).

L'effectif de cette brigade étant amené à évoluer (départs en retraite ou fin de contrats) il est proposé de poursuivre le recrutement de futurs ambassadeurs dans le cadre de ces CEC et d'augmenter un des contrats de 20 heures à 28 heures par semaine

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2021,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **approuve** le recrutement, fin de l'année 2021 ou au courant de l'année 2022 et dans les mêmes conditions, de futurs ambassadeurs appelés à remplacer les partants (départ en retraite ou fin de contrat), afin de maintenir l'effectif actuel à 4 ambassadeurs ;
- **décide** d'augmenter un des contrats de 20 heures à 28 heures par semaine : cet ambassadeur serait en charge de transmettre ses connaissances (animations, travail de terrain...) aux nouveaux arrivants.
- **autorise** la Présidente ou son représentant à signer les contrats à intervenir avec Pôle Emploi et les futurs salariés et tout autre document y relatif à intervenir ;
- **prend** acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au budget de l'exercice 2021 et qu'ils le seront à l'exercice 2022.

2C) Avenant à la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente rappelle que lors de la séance du 2 octobre 2019, le Conseil syndical avait délibéré en faveur de l'adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion du Haut-Rhin relatif à la complémentaire prévoyance.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié, à titre conservatoire, la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011) et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Pour mémoire, la participation pour le risque prévoyance est à 12,50 €/mois/agent pour tous les agents qui adhèrent au contrat groupe depuis 2013. Il est proposé de la revaloriser à 14,00 € à partir du 1^{er} janvier 2022.

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation,

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2021,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **prend** acte de la revalorisation de la participation employeur de 12,50 € à 14,00 € par mois et par agent à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- **prend** acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

| | Niveau d'indemnisation | Tarif |
|-------------------|------------------------|--------|
| Incapacité | 95 % | 0,64 % |
| Invalidité | 95 % | 0,34 % |
| Perte de retraite | 95 % | 0,49 % |
| Décès / PTIA | 100 % | 0,33 % |

- **autorise** la Présidente ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

2D) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SM4

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente expose que le SMTC a transféré la compétence « traitement » au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Elle commente de façon détaillée le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SM4 et rappelle que ce document accompagnait la note de synthèse transmise aux délégués en date du 16 septembre 2021.

Ce document est également consultable dans son intégralité sur le site internet du SM4 : <http://www.sm4.fr/documentation/rapports-annuels.htm>

Le Conseil syndical :

- **prend acte** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SM4 tel que présenté.
-

POINT N°3 - DIVERS

3A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical

Madame la Présidente rend compte aux délégués des décisions prises par délégations accordées par le Conseil syndical du 9 septembre 2020 et depuis la dernière séance du 26 mai 2021.

| Décision du Bureau | | |
|----------------------------------|-------------------|---|
| N° | Date | Objet |
| B04/21 | 15 septembre 2021 | Mise à jour de la régie de recettes de la déchèterie d'Aspach-Michelbach |
| Décision de la Présidente | | |
| P01/21 | 10 juin 2021 | Attribution du marché d'acquisition de colonnes à verre à la société SULO de 69800 SAINT-PRIEST pour la fourniture de 16 colonnes aériennes (dont 1 équipée de grandes ouvertures) pour un montant total de 15 534,40 € HT. |

Le Conseil syndical en prend acte.

3B) Autres points divers

- Construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur,
- Fréquentation de la déchèterie d'Aspach-Michelbach,
- Déplacement du prochain Conseil syndical du 24 novembre au 1^{er} décembre,
- Projet de reprise en interne de la facturation de la redevance pour 2023,
- Inauguration des locaux,
- La Bobine Libre,
- Ressourcerie.

Aspach-Michelbach, le 27 septembre 2021

La secrétaire



Muriel THUET
Directrice